

Réf : n° -/2011/DIRO/D

Objet : CTP Ouest Spécial du 30 mars 2011.

Rennes, le 21 mars 2011,

Madame la Présidente du CTP local Ouest ,

Par votre courrier du vendredi 18 mars vous convoquez les représentants du personnel à un CTPL Spécial " Etude et mise en œuvre de fonctions délocalisées dans la région Ouest". Vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Présidente, que le SNITM-FO ne participe pas au groupe de travail national AIRT (accompagnement individuel à la réorganisation territoriale), dont on devine que ce CTP Spécial n'en est que la déclinaison régionale. Le SNITM-FO considère que le dossier doit rester et être traité au niveau national afin que justice et équité soient assurées quelque soit l'agent ou le lieu de son affectation. De ce fait, les représentants Ouest du SNITM-FO ne participeront pas à ce CTP Spécial. Cette approche locale d'une restructuration nationale ne peut en plus qu'enfermer les agents dans leur DIR alors que certains pourraient regarder au-delà ; ne limitons pas le périmètre des possibles que les DIR/D n'ont déjà que trop borné !

Le rapport de l'expertise sur les risques psychosociaux (RPS) du cabinet Technologia relève "des cas extrêmes de souffrance très mal traités"... "des conflits éthiques, des agents qui regrettent de ne plus pouvoir faire correctement leur travail et qui déplorent de devoir se plier à des consignes qu'ils désapprouvent". Ce constat, qui n'épargne pas notre DIR, rejoint notre approche intuitive : certains météo vont mal. Le contexte de la réorganisation territoriale, des restructurations de tous les services ainsi que les méthodes mises en œuvre ne font qu'amplifier le fort malaise observé qui touche de nombreux agents. Afin que cesse ce malaise, **nous continuons à demander un moratoire sur la restructuration.**

Au pire, pour la DIRO, un assouplissement de la restructuration nous apparaît toujours comme incontournable : le maintien d'un centre météo aux confins Est de notre DIR (aux confins Sud-Ouest de la DIRN et aux confins Ouest de la DIRIC) reste une revendication prioritaire, parmi d'autres. Notre syndicat mettra tout en œuvre pour faire aboutir cette revendication légitime tant sur le plan Météo que sur le plan de la Sécurité des personnes et des biens.

Plus globalement nous exigeons que l'administration tiennent ses engagements que ce soit ceux qu'elle a négociés (maintien du fonctionnement des CDM jusqu'à leur fermeture, règlement de mutation...), ou ceux que les lois nous imposent (droit du travail par exemple). La Direction ne doit donc pas anticiper le calendrier des fermetures et, sauf demande des agents, maintenir jusqu'à son terme travail, locaux et sécurité. Par ailleurs, le SNITM-FO dénonce le manque d'accompagnement de la direction pour aider les agents à trouver des solutions extérieures à Météo France qui pourraient leur permettre de ne pas être déplacés.

Concernant le télétravail (ou les fonctions délocalisées) qui est de plus en plus évoqué, cela ne correspond pas à une revendication du SNITM-FO. Nous nous opposons à toute forme de travail à distance qui ne respecterait pas les dispositions légales en vigueur, en particulier les obligations de l'employeur et le volontariat de l'agent. Le cas des collègues pour lesquels une mutation n'est pas envisageable doit cependant être pris en compte par la direction et géré avec justice et transparence. Cette question doit être cadrée nationalement. Traiter les situations de manière individuelle, région par région ne fera qu'augmenter les inégalités, inégalités qui seront sources de tensions à l'avenir.

Enfin, le SNITM FO réaffirme son opposition à la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique, qu'il considère comme un outil à disposition des gestionnaires pour accélérer le démantèlement des services publics en imposant aux agents des mobilités forcées. Nous refusons le recours à cette loi dans le contexte spécifique à Météo-France.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué régional Ouest
du SNITM CGT-FO
Gilles Gautier

Copie : ADE .

SNITM CGT-FO section ouest Météo-France DIRO B.P. 49139 35091 RENNES CEDEX 9